

Image not found or type unknown



Défaut de paiement d'un cyclomoteur

Par **banania**, le **15/09/2009** à **15:04**

Bonjour,

j'ai vendu un cyclomoteur à mon frère (il a pris le bien avec lui),
par défaut d'économie, il ne pouvait pas me verser la somme totalement en une seule fois,
d'un comme une accord, nous avons décidé qu'il pouvait acheter le cyclomoteur par
versement mensuelle de 100€ jusqu'en novembre 2009 inclus.

Mais depuis le mois d'août 2009, il refuse de me payer, sous prétexte que je refuse de lui
céder la carte grise.

Depuis son refus de paiement, j'essaie de prendre contact avec lui pour trouver une autre
solution, mais, je n'arrive pas à le joindre (par téléphone).

La seule fois où nous avons pu parler de solution, il m'a dit qu'il voulait annuler la vente.

Ma question est : Est-ce possible qu'il annule la vente après 6 mois d'utilisation et de bricolage
non professionnelle sur le bien?

Merci de me répondre.